



FICHE EXPERIENCE :

L'archipel des mines et une fertilité avec les Anges Gardins

✓ Plus-value et spécificités de la démarche

Quand la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) invente un nouvel art de vivre. Telle est l'ambition portée par l'archipel des mines et une fertilité.

Le NPNRU a la particularité d'occasionner d'importantes transformations physiques sur les quartiers prioritaires.

Ces transformations passent par des démolitions, parfois vécues comme des traumatismes par les habitant.e.s. Pourtant, la libération du foncier induite peut être l'occasion d'innover. Ainsi, la C.A de Lens Liévin en profite pour mener des **chantiers coopératifs**. Ils viseront à la production agricole et l'alimentation durable au cœur du Bassin minier avec le soutien de [l'ANRU et son appel à projet Quartier fertile](#).

Ces chantiers sont menés avec le tissu associatif local et plus particulièrement les Anges Gardins. Au quotidien, cette association œuvre pour :

- L'insertion professionnelle ;
- L'éducation permanente ;
- Le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation.



Source image : site internet les anges gardins

✓ Mots clés

#quartiersfertiles #alimentationdurable #agricultureurbaine
#urbanismetransitoire

Le projet se décline sur les trois sites :

La **cité du 12/14 à Lens** accueillera un **projet de ferme urbaine** qui comportera une **dimension productive** grâce aux surfaces importantes destinées à l'agriculture :

- 1,6 ha de surface « ferme urbaine » combinant espaces productifs, installations nécessaires à l'éco pâturage, accueil d'activités et animations, espaces d'expérimentation de techniques de dépollution. Cette partie du projet étant imaginée sur une pérennité d'une quinzaine d'années ;
- 3,2 ha de foncier destinés à des espaces productifs (végétaux annuels / fleurs) ou de pâturage.



Sur le **quartier République à Avion**, le projet d'agriculture urbaine se situe en frange urbaine à la lisière d'espaces agricoles existants. Il prévoit une surface de 6,6 ha qui offre de multiples possibilités de production.

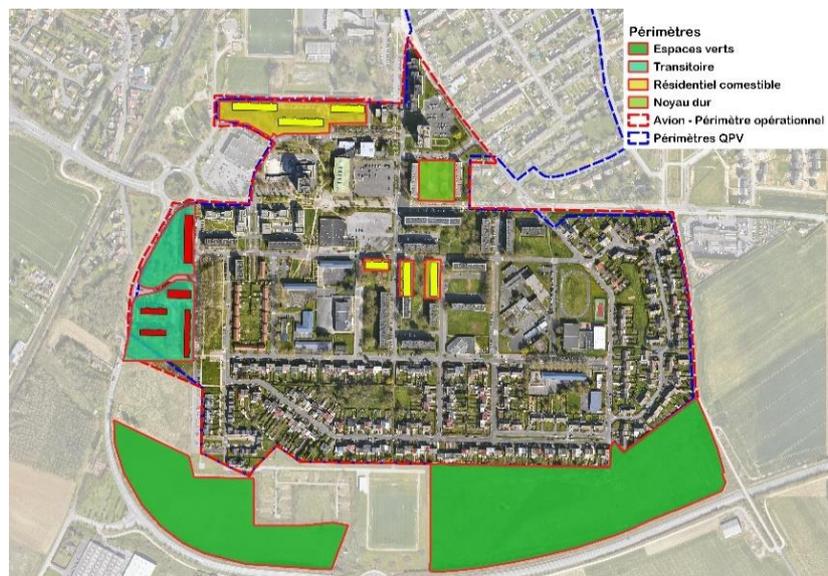
Au nord, le projet propose **des résidences « comestibles »** ouvertes sur le reste du quartier.

A l'ouest du quartier, à horizon 2024, le foncier des « non-chauffés » complète le projet **en gestion transitoire**.

Le dernier pan du projet est localisé sur le quartier Vent de Bise à Liévin. Il comprendra un **espace de vergers collectifs** d'une surface de plus de 3 000 m².

L'association y projette :

- Le développement de **chantiers participatifs** ;
- La composition d'un **conservatoire d'espèces** ainsi qu'un **laboratoire d'expérimentation** sur des techniques innovantes ;
- **L'organisation d'ateliers**, des conseils en jardinage, maraichage, gestion des ressources et de bien vivre alimentaire.



CONCEPTION DU PROJET

En ce qui concerne le plan de financement, l'Appel à Manifestation d'intérêt quartiers fertiles de l'ANRU abonde les financements issus de la Convention opérationnelle. C'est ce qui a permis d'acter ce projet ambitieux.

La subvention obtenue est de 1 226 004 €.

La Région des Hauts-de-France a quant à elle été sollicitée à hauteur de 744 840 €.

	Lens	Avion	Liévin
Emprises support	10/15 ans : ± 1,6 ha Transitoire : 3,2 ha	Noyau dur : ± 6,6 ha Transitoire : 2,1 ha	Noyau dur : ± 3 430 m ²
Travaux	1 324 800 €	815 900 €	186 350 €
SURFACE GLOBALE DES SITES 13,85 ha Montant global des investissements 2021/2024 QUARTIERS FERTILES 3 984 208 € (dont 1 703 508 de personnel/fonctionnement N à N+2)			

METHODE

Le projet est piloté à l'échelle intercommunale par la C.A de Lens Liévin qui se positionne comme **un véritable ensemble**.

Les villes de Lens, Liévin et d'Avion ainsi que le bailleur social Maisons&Cités (qui gère une grande partie du parc de logements miniers) et Pas-de-Calais Habitat sont partenaires. L'association des Anges Gardins est opératrice du projet.

AMI QUARTIERS FERTILES - ANRU



Le projet propose un modèle économique original autour de 4 activités phares :



1. « *Une activité de production adaptée à la ville* : l'archipel nourricier en complément de l'offre de la ruralité proche / variétés inhabituelles / techniques agros écologiques visant une gestion économe de la ressource en eau, l'aggradation des sols pauvres ou pollués, l'écopastoralisme, l'agroforesterie et la valorisation de la matière organique.



2. *Un outil innovant d'implication des résidents* : Les places à vivres : lieux de ralliement / construire, dans la collégialité, des moyens d'accessibilité alimentaire grâce à la participation et à l'engagement des résidents qui ouvrira droit à des contreparties (Manne). Ces lieux permettent d'appuyer la reconquête des cités jardins vivriers.



3. *Un dispositif de montée en compétence* : le lieu havre de la transition alimentaire : pôle de référence pour la transmission en continu des connaissances acquises sur des sujets encore mal appréhendés : cultures « septentrionalisées », aggradation des sites appauvris ou pollués, gestion de la ressource en eau...



4. *Une dynamique d'emplois inclusifs* : la Microferme cocagne et une régie de services écologiques ».

Ces activités doivent contribuer au **bien-être alimentaire et à la santé des habitant.e.s** mais aussi au **développement économique du territoire**.

MISE EN ŒUVRE

Une surface de 14 ha au total est concernée par l'assiette du projet. Ainsi, les sites participent aussi aux continuums écologiques au regard de leur proximité avec des **espaces naturels de la trame verte et bleue territoriale**.

L'enjeu est que les quartiers concernés soient démonstrateurs de nouvelles réponses aux besoins essentiels en intégrant « **les enjeux contemporains de gouvernance et d'écologie** ».

Le démarrage opérationnel est prévu en 2022 dans le cadre d'actions de préfiguration. Celles-ci se feront en parallèle du démarrage d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans l'objectif de :

- Préciser la gouvernance ;
- Travailler les conditions économiques de mise en œuvre ;
- Lever les freins juridiques éventuels.

Outre l'agriculture urbaine, l'association met également en place **une monnaie locale**. Cette monnaie appelée la MANNE (Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Echanges) est distribuée aux habitant.e.s qui s'engagent dans des chantiers environnementaux et des actions coopératives (aider à la récolte des légumes, fabriquer du mobilier, désherber, participer et animer des ateliers).

Cette monnaie s'échange contre des paniers de fruits et légumes bio. Ces derniers sont issus des maraichages gérés par l'association. Il peut aussi s'agir des produits des commerçants locaux partenaires, ou encore des plats et boissons distribués au sein du Tiers-Lieux situé à Loos-en-Gohelle.

POINTS DE VIGILANCE

Le projet, tel qu'il est conçu actuellement, peut être confronté à des imprévus. Ainsi, son déploiement évoluera au fil des aléas. C'est le cas par exemple de **la pollution des sols** ou des modifications des projets de renouvellement urbain conventionnés. **La mobilisation des citoyens** autour du projet pourra également infléchir le programme pensé.

Les activités minières sur le foncier disponible ont en effet conduit à une pollution persistante et diffuse sur l'ensemble du territoire. Les activités agricoles sont donc soumises à la vitalité du sol. C'est pourquoi il est envisagé des recherches en phytoremédiation avec le monde universitaire.

Les liens aux acteurs agricoles du territoire sont également un enjeu majeur du projet. Ainsi, il s'agira de trouver des synergies avec le monde agricole et les professionnels de l'agglomération.

Ces différents points d'attention seront étudiés pendant le suivi opérationnel.



Contacts

Les Anges Gardins,

Dominique HAYS

Directeur

Tiers-lieu Ménadel, 2 Rue Alexandre Maniez,

62750 Loos-en-Gohelle

angesgardins@gmail.com



Pour la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin :

Laïla JRONDI

directrice Habitat et Renouvellement Urbain

21 Rue Marcel Sembat,

62300 Lens

03.21.79.05.88 - Ljrondi@agglo-lenslievin.fr

